

Durant toute la période de saisie, vous pouvez nous joindre :

☎ par téléphone au 03.89.45.12.17

@ par courriel : 68@se-uns.org

MOUVEMENT 2017
Les règles en vigueur



✉ Les courriers sont à adresser à la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, sous couvert de l'IEN.

Envoi de la circulaire mouvement dans les écoles	Mercredi 8 février 2017
Demande de prise en compte de situation médicale ou sociale particulières (personnel handicapé, situation familiale grave, problèmes importants de santé...)	Prendre contact avec la médecine de prévention et écrire à la DSDEN au plus tard le 7 mars 2017
Consultation de la liste des postes et de la note d'utilisation d'I-PROF	A partir du mercredi 8 mars 2017
Session de saisie des vœux via l'application I-PROF	Du mercredi 8 mars 2017 (9h) au mardi 21 mars 2017 (12h)
Groupe de travail Examen des priorités médicales	Vendredi 17 mars 2017
Enseignants souhaitant enseigner sur un poste 2x12h allemand ou 12h allemand+12h français pour la première fois : se signaler à madame Knuchel (marguerite.knuchel@ac-strasbourg.fr) pour un entretien de vérification des compétences.	avant le début de la saisie des vœux
Enseignants titulaires d'un poste non-spécialisés et souhaitant s'essayer dans l'ASH (postes relevant des options A, B, C, D, E et F) avec réservation du poste d'origine pendant un an : adresser une demande par courrier à la DSDEN sous couvert de l'IEN.	avant le 21 mars 2017
Envoi des accusés de réception de saisie des vœux sur la messagerie professionnelle	A partir du jeudi 30 mars 2017
En cas d'erreur, d'omission, de contestation ou d'absence de réception de cet accusé : contacter la DSDEN (03.89.24.81.27)	Le plus tôt possible, à partir du 30 mars
Consultation du barème vérifié par les services (dans l'application I-PROF)	
En cas d'interrogation ou de contestation du barème : contacter les services	
CAPD 1^{ère} phase Validation des résultats de la 1 ^{ère} phase (informatisée) du mouvement Affectation sur postes adaptés	Vendredi 5 mai 2017
Consultation des décisions d'affectation via i-Prof	A partir du mardi 9 mai 2017
Demande de maintien Enseignants nommés à titre provisoire et qui souhaitent être maintenus sur le poste occupé l'année scolaire précédente : postes ASH, en éducation prioritaire, école relevant du plan violence, postes de modulateur, postes bilingues allemand et postes ordinaires.	Annexe E à transmettre à la DASEN (sous couvert de l'IEN) au plus vite après le 5 mai 2017 et jusqu'au 15 mai 2017
Pour les « sans-poste » à l'issue de la première phase, classement obligatoire des circonscription à partir d'une application en ligne pour la phase d'ajustement.	Du mercredi 10 mai au mardi 16 mai 2017
CAPD Examen des possibilités de maintien sur postes, jumelages de temps partiels et examen des priorités	Vendredi 2 juin 2017
CAPD 2^{ème} phase Validation de la 2 ^{ème} phase informatisée, phase manuelle et affectation des PES	Lundi 3 juillet 2017
CAPD Phase manuelle d'ajustements d'avant rentrée Projet d'affectations	Mercredi 30 août 2017
CAPD Phase manuelle d'ajustements d'après rentrée Validation de l'ensemble des ultimes affectations	Mardi 5 septembre 2017